RÉSUMÉ

1. L'ex-République yougoslave de Macédoine, petit pays sans littoral peuplé de 2 millions d'habitants et ayant un PIB d'environ 10 milliards de dollars EU, est ouverte au commerce, avec des exportations et des importations de biens et services représentant 127% du PIB en 2012. Malgré les désavantages inhérents à la petite taille du pays et à ses ressources limitées, le gouvernement a établi et maintenu un cadre politique qui a permis des réussites considérables dans plusieurs domaines: promotion de la croissance; stabilisation de l'environnement macroéconomique et financier face aux chocs extérieurs; mise en œuvre de réformes pour accélérer l'adhésion à l'Union européenne et faciliter l'exportation des produits macédoniens vers les marchés de l'UE; facilitation de l'accès à d'autres marchés importants grâce à l'accession à l'OMC et à la signature d'accords de libre-échange; et amélioration des conditions de l'activité des entreprises pour attirer l'investissement étranger direct.

2. Le pays, qui a obtenu le statut de candidat en 2005, est au seuil de l'adhésion à l'UE bien que les négociations formelles d'adhésion n'aient pas encore débuté, faute, entre autres choses, d'un règlement du contentieux relatif à la dénomination du pays. Les réformes dans le domaine de l'économie et du commerce ont été centrées sur l'adoption de l'acquis communautaire, des réglementations et des politiques communes qui définissent l'UE comme marché unique, avec des résultats considérables en ce qui concerne la circulation des marchandises, la libre prestation des services, les marchés publics, les services financiers, la réforme douanière, la sécurité sanitaire des produits alimentaires, les transports et l'agriculture.

Évolution économique

3. La croissance de la production a été vigoureuse entre 2006 et 2008, avec une moyenne de 5,3% par an. En raison de la crise économique internationale, la croissance a fléchi en 2009 mais moins que dans les autres pays de la région. La reprise qui a suivi a été relativement rapide, avec une croissance atteignant près de 3% en 2010 et en 2011. La crise de la zone euro et l'affaiblissement de la demande des produits exportés ont ensuite entraîné une contraction de l'économie, estimée à 0,2% en 2012. La politique monétaire a été ancrée pendant plus de 15 ans sur le rattachement de la monnaie nationale au deutsche mark, puis à l'euro. De ce fait, l'inflation a été faible et stable, la dette publique est tombée en dessous de 21% du PIB tandis que la dette extérieure est restée modérée, à environ 49% du PIB. Le pays a fait des progrès sur la voie de l'économie de marché et doit poursuivre les réformes afin de réduire encore le coût de l'activité des entreprises, y compris par des investissements dans les infrastructures et des réformes de la réglementation, ainsi que des réformes permettant d'améliorer le fonctionnement du marché du travail et le niveau de qualification de la main-d'œuvre, étant donné la persistance d'un chômage élevé.

4. En ce qui concerne l'amélioration du climat des affaires, le pays a investi dans des zones de développement technologique industriel (ZDTI), caractérisées par un bon accès aux infrastructures et aux incitations fiscales. Ces initiatives encouragent les entreprises à investir dans le pays, faisant de l'investissement étranger direct (IED) la pierre angulaire de la croissance future qui sera axée sur les exportations. Les autorités sont conscientes que l'application de politiques macroéconomiques favorables et la poursuite des réformes structurelles en vue d'améliorer la compétitivité sont essentielles pour accroître l'investissement et la productivité.

5. Étant donné que l'investissement national et l'investissement étranger sont essentiels pour la compétitivité future, les autorités sont résolues à rendre le climat de l'investissement plus stable et plus prévisible afin de stimuler des niveaux d'investissement accrus. Récemment, le pays a réussi à attirer d'importants IED dans de nouvelles capacités de production, en particulier dans le secteur des composants automobiles. Cette évolution vers des IED dans de nouvelles installations reflète les points forts du pays en ce qui concerne l'investissement: faibles coûts de main-d'œuvre et impôts peu élevés, proximité géographique des usines d'assemblage d'Europe centrale et orientale et de la Turquie, accès en franchise de droits au vaste marché européen et diverses incitations à l'investissement, y compris des exonérations temporaires d'impôt.

Cadre de la politique commerciale

6. Le Ministère de l'économie est la principale institution publique chargée de la formulation et de la mise en œuvre des politiques relatives au commerce extérieur. Il est chargé de conclure et de signer les traités commerciaux et autres accords liés au commerce avec d'autres pays. La politique de commerce extérieur est formulée en étroite consultation avec le Ministère des finances, qui est également chargé de la coopération avec les institutions financières internationales ainsi que des politiques concernant le secteur bancaire et le crédit, le régime de change et les douanes.

7. Les Accords de l'OMC et les relations commerciales actuelles et futures du pays avec l'UE sont les principaux facteurs qui influent sur le système commercial. Depuis son accession à l'OMC en 2003, l'ex-République yougoslave de Macédoine a réformé ses politiques relatives au commerce et aux domaines connexes dans l'objectif de mettre sa législation nationale en conformité avec les prescriptions de l'OMC et avec l'acquis communautaire de l'UE. Cela a entraîné un vaste réexamen et la mise à jour de presque tous les textes législatifs liés au commerce, processus qui se poursuit encore.

8. Le commerce du pays est fortement orienté vers ses partenaires d'ALE. À l'heure actuelle, 90% de ses exportations et près de 80% de ses importations se font dans le cadre d'un ALE, l'UE représentant 63% des exportations et 58% des importations. Environ 80% des échanges s'effectuent en franchise de droits et 7% bénéficient de droits de douane préférentiels. Les ALE permettent à l'ex-République yougoslave de Macédoine d'être incluse dans le système de cumul diagonal de l'origine des marchandises concernant l'UE, l'AELE, les pays d'Europe centrale et orientale, la Turquie et l'ALEEC (Zone de libre-échange d'Europe centrale).

9. Le gouvernement accorde une grande importance aux négociations dans le cadre du programme de Doha pour le développement. En tant que pays sans littoral, l'ex-République yougoslave de Macédoine suit de près la progression des négociations sur la facilitation des échanges. Dans le domaine de l'agriculture, elle souscrit à la position des Membres ayant accédé récemment selon laquelle ces Membres ne devraient pas être tenus de contracter des engagements de réduction pour tous les piliers. S'agissant de l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, elle soutient la position selon laquelle elle devrait être exemptée de réductions tarifaires supplémentaires, compte tenu des nombreux engagements en matière d'accès aux marchés qu'elle a pris lors de son accession. De même, dans le domaine des services, le gouvernement est d'avis qu'il convient de prendre en considération les engagements de vaste portée qui ont été contractés en matière d'accès aux marchés.

Instruments et pratiques de la politique commerciale

10. Outre les engagements de grande portée liés au commerce qui ont été pris dans le cadre de l'OMC, les politiques en matière de commerce et d'investissement ont été orientées en faveur de l'objectif d'adhésion à l'UE. Le pays a fait des progrès dans l'adoption de l'acquis communautaire, conformément à son statut d'État candidat, et a commencé à adopter de nouvelles lois et à modifier les lois existantes dans plusieurs domaines dont l'enregistrement des entreprises, les douanes, les marchés publics, les normes et les mesures SPS, la politique de la concurrence et la propriété intellectuelle. Le cadre réglementaire général qui régit les échanges commerciaux s'est beaucoup amélioré ces dernières années et le gouvernement s'attache actuellement à codifier et mettre efficacement en œuvre les lois et règlements récemment adoptés et modifiés.

11. Les marchandises importées sont généralement assujetties à des droits de douane, à des droits d'accise et à la taxe sur la valeur ajoutée. En pourcentage du total des recettes fiscales, les droits de douane ont reculé constamment, tombant de 9,4% en 2006 à 5,7% en 2012, ce qui reflète la tendance à la libéralisation des échanges et à la réduction tarifaire. Malgré la diminution des recettes tirées des droits de douane, les taxes liées au commerce (droits de douane + TVA sur les importations + droits d'accise sur les importations) représentaient globalement 58% du total des recettes fiscales du pays en 2006 et 68,9% en 2012, en raison de l'importance grandissante de la TVA et des droits d'accise sur les importations.

12. La moyenne simple des droits NPF appliqués est tombée de 11,1% en 2004 à 8,5% en 2013. Bien que la moyenne des droits soit faible, la dispersion des taux est relativement élevée,

allant de 0 à 70%. Les préparations alimentaires, les chaussures et coiffures, les armes et les munitions et les produits végétaux se voient appliquer des taux de droits moyens supérieurs ou très supérieurs à la moyenne. Tous les partenaires non préférentiels sont soumis au traitement NPF. L'ex-République yougoslave de Macédoine a consolidé 79,4% de ses lignes tarifaires en 2003, jusqu'à atteindre 100% en 2012 et, avec l'adoption d'accords sectoriels d'harmonisation tarifaire, des milliers de lignes tarifaires ont fini par être consolidées à zéro. Les produits agricoles sont consolidés à 17,5% et les produits industriels à 6,2%.

13. Lors de son accession à l'OMC, le pays s'est engagé à éliminer et à ne pas réintroduire ou appliquer des restrictions quantitatives aux importations, ou d'autres mesures non tarifaires comme la délivrance de licences, les contingents, les interdictions, les permis, l'obligation d'obtenir des autorisations préalables, les prescriptions en matière de licences, et d'autres restrictions d'effet équivalent, qui ne peuvent pas se justifier en vertu des règles de l'OMC. Les autorités indiquent que le régime de licences d'importation en vigueur est entièrement conforme à ces règles.

14. Le gouvernement s'est engagé à faire en sorte que les obligations au titre de l'OMC soient respectées dans ses zones économiques franches (de l'époque), ce qui supposait la suppression de toutes les prescriptions en matière d'utilisation de produits locaux ou de résultats à l'exportation. En outre, les marchandises produites dans ces zones avec des produits et des intrants importés en franchise de droits de douane et de certaines taxes seraient assujetties aux formalités douanières ordinaires lorsqu'elles entreraient sur le restant du territoire national, y compris au paiement de droits de douane et de taxes. Ces principes fondamentaux continuent de s'appliquer aux ZDTI, créées pour offrir des conditions favorables au développement des activités commerciales en offrant des sites industriels aménagés dotés d'infrastructures physiques et juridiques dont les investisseurs puissent immédiatement se prévaloir, de services de soutien, et d'une palette d'incitations fiscales, douanières et autres. Ces zones ont pour but de développer les technologies modernes et d'utiliser efficacement les ressources en appliquant des normes environnementales élevées.

15. Le gouvernement a surtout harmonisé sa législation sur les normes techniques avec les directives pertinentes de l'UE et le pays a atteint un niveau élevé de transposition de la législation technique européenne dans la législation nationale pour ce qui concerne, entre autres choses, le cadre juridique horizontal relatif à la normalisation, à l'accréditation, à la métrologie, à l'évaluation de la conformité et à la surveillance du marché.

16. Dans le cadre de l'OMC, l'ex-République yougoslave de Macédoine s'est engagée à modifier les lois existantes pour les harmoniser avec l'Accord SPS dans le domaine des mesures vétérinaires et phytosanitaires, en ce qui concerne les nouvelles règles concernant la protection des animaux fondées sur les recommandations et les normes de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE); les nouvelles règles sur la protection des végétaux conformes aux normes de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV); l'examen des lois nationales et leur harmonisation avec les normes du Codex Alimentarius; la réorganisation d'un laboratoire national de référence en conformité avec les normes ISO/CEI; et la préparation d'un programme national de sécurité sanitaire des produits alimentaires. Ces activités ont progressivement permis au pays d'accepter le principe d'équivalence, d'appliquer des procédures de contrôle, d'inspection et d'agrément conformes aux règles de l'OMC, et de tenir compte des techniques d'évaluation du risque mises au point par les organisations internationales compétentes.

17. Dans le domaine de la sécurité sanitaire des produits alimentaires et de la politique vétérinaire, le pays a atteint un niveau élevé d'harmonisation de sa législation avec les normes SPS internationales. Pour ce qui est de la politique phytosanitaire, de nouveaux règlements sur la protection des végétaux conformes aux normes de la CIPV ont été adoptés et plusieurs autres devraient suivre en 2013/14. Les autorités reconnaissent que les organes pertinents ont besoin d'une formation à l'application des mesures SPS. Outre les efforts déployés pour se mettre en conformité avec les règles de l'OMC, le gouvernement s'est attaché ces dernières années à améliorer les moyens dont disposent les autorités compétentes pour mettre en œuvre l'acquis de l'UE concernant: les services d'inspection sur le terrain, la sécurité sanitaire des produits alimentaires et la sécurité des aliments pour animaux, la lutte contre les épizooties, les produits pour la santé et la protection des végétaux, le contrôle des médicaments vétérinaires et le renforcement du contrôle des importations aux postes frontière.

18. La privatisation des entreprises d'État a été relativement rapide et s'est achevée dans une large mesure pendant les années 1990, le plus souvent par des ventes à la direction et aux employés des entreprises. Sur près de 2 000 entreprises d'État, moins de 70 ne sont toujours pas privatisées; selon les autorités, le capital détenu par l'État dans ces entreprises est de 15% environ en pourcentage du PIB. La participation de l'État au capital reste concentrée dans le secteur énergétique (les entreprises de production et de transport d'électricité appartiennent à l'État), les services publics et les entreprises publiques associées aux chemins de fer. L'État détient aussi une part minoritaire dans une société de télécommunications rentable, Makedonski Telekom. La législation sur la concurrence est bien élaborée et l'accent est mis sur le renforcement de l'autorité chargée de la concurrence afin de mettre en œuvre cette législation.

19. L'ex-République yougoslave de Macédoine peut compter sur un cadre juridique relativement complet et récemment mis à jour en matière de protection de la propriété intellectuelle, comprenant notamment la Loi sur la propriété industrielle (qui vise les brevets, les marques de fabrique ou de commerce, les dessins et modèles industriels, les appellations d'origine et les indications géographiques) et la Loi sur le droit d'auteur et les droits connexes, lesquelles sont conformes aux directives de l'UE dans ce domaine et aux conventions internationales pertinentes. Toutefois, les progrès accomplis dans la protection des droits de propriété intellectuelle ont été inégaux et sporadiques et des travaux supplémentaires sont nécessaires pour faire respecter ces droits d'une manière transparente et régulière. Bien que le pays doive encore faire ses preuves pour ce qui concerne les enquêtes, les poursuites et les procédures liées aux droits de propriété intellectuelle, une base prometteuse a été établie en 2012 avec l'adoption d'une méthode de collecte et de traitement de données statistiques pour faciliter la mise en œuvre de cette politique.

Politiques sectorielles

20. L'économie se caractérise par un secteur des services important, un secteur industriel de taille moyenne et un petit secteur agricole. Le secteur des services contribue pour plus de la moitié au PIB et emploie plus de la moitié de la population active occupée, tandis que le secteur industriel génère près d'un quart du PIB, grâce notamment au fer et à l'acier, aux vêtements, à la construction et aux industries extractives.

21. S'agissant de l'agriculture, le pays s'est engagé, en accédant à l'OMC, à supprimer les contingents (autres que les contingents tarifaires prévus par les accords de libre-échange existants), à éliminer les prélèvements variables et les subventions à l'exportation, à réduire progressivement les droits d'importation et à réformer l'Office national des réserves de produits de base. Le régime de protection à la frontière est plus restrictif pour les produits agricoles que pour les produits industriels, comme c'est le cas pour de nombreux pays. Les droits NPF sur les importations en provenance des autres partenaires préférentiels et non préférentiels restent relativement élevés. Le gouvernement a périodiquement mis en place des restrictions à l'exportation, y compris des interdictions temporaires à l'exportation de farine de blé pour éviter une pénurie grave sur le marché intérieur, du fait d'une production insuffisante de blé dans le pays. Les instruments utilisés pour le soutien interne sont en cours d'harmonisation avec ceux de l'UE, la plupart du financement étant dirigé vers des mesures de soutien du revenu.

22. Le secteur manufacturier représente la grande majorité des exportations et plus d'un sixième de l'emploi total si l'on inclut la production et la transformation des produits alimentaires. Ses points forts sont la métallurgie ferreuse et non ferreuse, l'industrie des machines, de l'automobile et du matériel électrique, l'industrie chimique, l'industrie textile, les boissons et les aliments transformés, et la construction. La stratégie visant à attirer l'IED commence à donner des résultats positifs, de nouveaux investissements dans les entreprises manufacturières situées dans les ZDTI étant en train de transformer le panier d'exportations du pays. Les produits chimiques sont devenus un produit d'exportation important (après les métaux et les vêtements), qui représentaient environ 10% des exportations totales en 2010. Cette situation découle directement des nouveaux investissements dans la production de catalyseurs destinés à réduire les émissions, qui contribuent à la diversification au profit de produits plus compétitifs.

23. Bien qu'elle ne représente qu'une petite part du commerce mondial des services, l'ex-République yougoslave de Macédoine a pris des engagements dans 115 secteurs de services sur 155 (le même nombre global que l'UE) au moment de son accession à l'OMC. Elle a inscrit des engagements de vaste portée, y compris en ce qui concerne les services financiers, les télécommunications, le transport, le tourisme et les services professionnels.

24. Par rapport à l'économie dans son ensemble, la taille du secteur financier est considérée comme étant à peu près conforme aux normes de la région des Balkans en termes de dépôts (53% du PIB en 2012), de capitalisation boursière (24% du PIB) et d'assurance (les primes d'assurance ont représenté 1,5% du PIB en 2012). Le ratio du crédit bancaire au PIB (47% en 2012) est inférieur à la moyenne régionale et il se situe loin derrière la région plus développée qu'est la zone euro, point de référence mondial. En 2012, le taux d'intermédiation (calculé comme le rapport des actifs totaux au PIB) s'est élevé à 86%, ce qui est assez faible par rapport aux autres pays de la région. L'accès aux services financiers est difficile et, à l'exception des banques, le secteur financier reste relativement peu évolué, et il joue un rôle limité comme moteur de la croissance économique. Le marché du crédit-bail est peu développé et la part des caisses d'épargne dans le total des actifs du système bancaire reste faible (environ 1%), tandis que les autres institutions fournissant des services financiers ont une part de marché totale d'environ 10%.

25. L'ex-République yougoslave de Macédoine cherche à se doter de services de transport et de services logistiques efficaces, qui sont essentiels pour un pays sans littoral. Toutefois, l'existence de problèmes sérieux, comme l'insuffisance de la sécurité routière, la faible compétitivité des opérations ferroviaires et les déficiences au niveau des infrastructures, montre que les progrès accomplis en matière de politique des transports ont été limités. Le petit secteur du transport aérien connaît une reprise progressive et le gouvernement a apporté d'importantes modifications au cadre institutionnel et a octroyé les aéroports en concession à un exploitant privé. Des vols plus fréquents et moins chers contribueraient à encourager le tourisme entrant, qui génère actuellement environ 6% des exportations de services du pays.

Perspectives

26. Pour l'ex-République yougoslave de Macédoine, les perspectives à court terme sont incertaines du fait des turbulences actuelles dans le monde et des doutes concernant la reprise dans la zone euro. On s'attend à ce que la croissance revienne à environ 2% en 2013, et peut-être ensuite à des taux supérieurs à 3%, à condition que la situation mondiale s'améliore de façon significative et que les autorités continuent de mener des réformes structurelles et des politiques macroéconomiques favorables, et qu'elles concrétisent les IED en projet pour diversifier encore le panier d'exportations du pays. Les réformes destinées à améliorer la compétitivité seront essentielles pour stimuler encore l'investissement et accroître la productivité. Il sera également crucial pour la croissance future de poursuivre les réformes visant à réduire les coûts pour les entreprises, y compris au niveau des infrastructures et de la réglementation, ainsi que celles qui permettent d'améliorer le fonctionnement du marché du travail. Toutefois, les risques de voir se confirmer les prévisions pessimistes sont peut-être réels, car toute nouvelle détérioration de l'environnement extérieur est susceptible de se répercuter sur l'ex-République yougoslave de Macédoine, principalement par le biais du commerce et de l'investissement, et d'entraîner une stagnation, voire un recul, de la production économique.